CONTACTS
PARTENAIRES BANCAIRES

Avant toute démarche, consultez votre Espace Info Energie pour lui présenter votre projet
http://www.infoenergie-centre.org/espace-info-energie-reseau-centre.html

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Au 09 84 98 98 98 *(appel non surtaxé, coût selon opérateur)*

CIC OUEST

Au 02 38 72 98 31. (*Coût d'un appel local. Accessible du mardi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h00 ; et le samedi de 9h00 à 12h30)*

CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole Centre Loire (départements 18 - 45) au 09 78 97 36 36*
Crédit Agricole Val de France (département 28 - 41) au 02 37 88 32 72 *
Crédit Agricole Centre Ouest (département 36) au 09 78 97 89 19*
Crédit Agricole Touraine Poitou (département 37) au 09 69 32 18 32*
** Prix d'un appel local, numéro non surtaxé, du mardi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h30.*

CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

Au 0 825 01 02 02 *(0,15€ TTC la minute à partir d'un poste fixe. Du lundi au samedi de 8h à 20h)*

CRÉDIT AGRICOLE Le bon sens a de l'avenir. — Crédit Mutuel — BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE — CIC Ouest Construisons dans un monde qui bouge.

……..

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit gratuit d'accès et de rectification des informations personnelles qui vous concernent. Vous pouvez également vous opposer, sans frais, au traitement desdites informations à des fins de prospection commerciale. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition s'exercent :

- pour la Banque CIC Ouest, auprès du service Contrôle Permanent : 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes
- pour le CRCAM Centre Loire, Ecoute Qualité Clients : 8 allée des collèges, 18000 Bourges
- pour le CRCAM de la Touraine et du Poitou : 18 rue Salvador Allende BP 307 86008 Poitiers Cedex
- pour le CRCAM Val de France, Service Clients : 1 rue Daniel Boutet, CS 50069 - 28008 Chartres Cedex
- pour le CRCAM Centre Ouest, Service Réclamation Client : 29 boulevard de Vanteaux, B.P. 509, 87044 Limoges Cedex
- pour la Banque Populaire Val de France, auprès de la Direction Juridique : 9 avenue Newton, 78 180 Montigny Le Bretonneux
- pour la Banque Crédit Mutuel, M. le Médiateur du Crédit Mutuel : 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune

Région Centre-Val de Loire - Crédit photo : G. Aventeau - 02.2015

Conseil régional
du Centre-Val de Loire
9 rue Saint-Pierre-Lentin - CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 70 30 30
Fax : 02 38 70 32 95
www.regioncentre-valdeloire.fr

France 2015 COP 21 URGENCE CLIMAT Région Centre-Val de Loire — Région Centre-Val de Loire

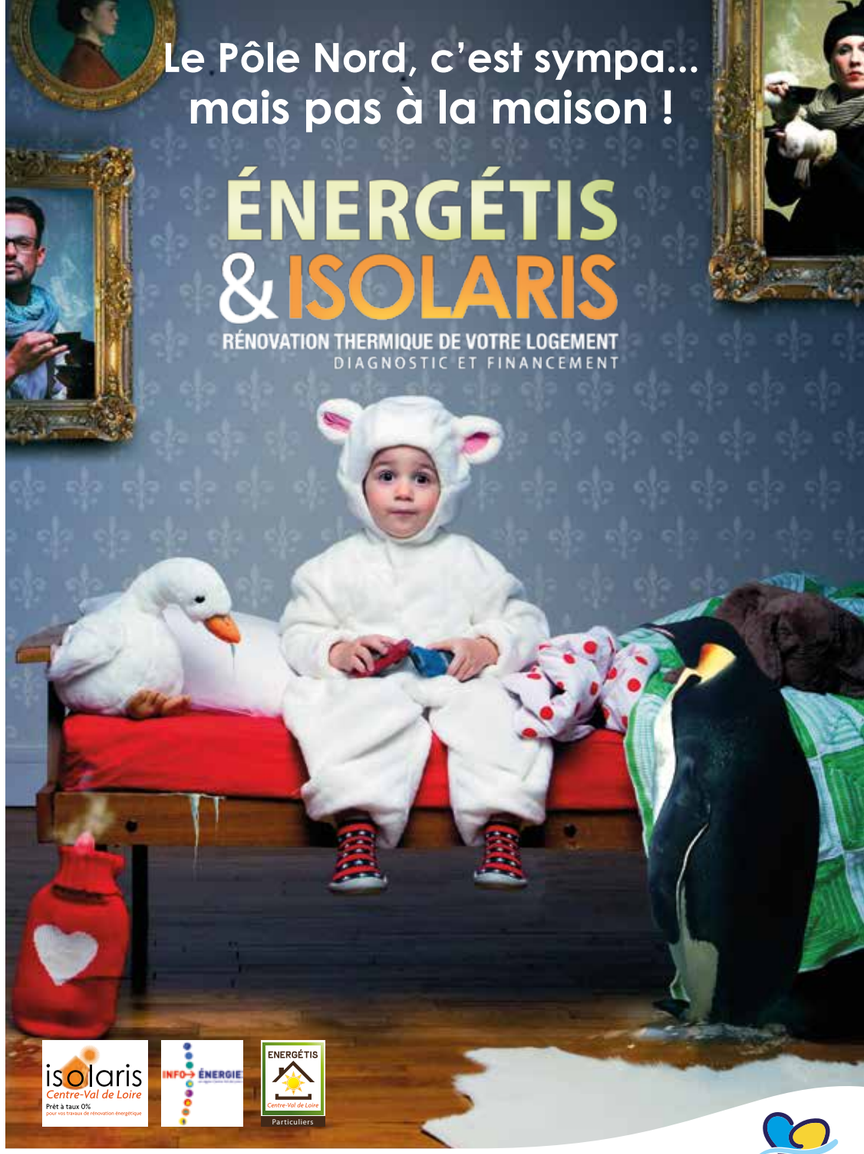

Plus qu'une Région, une chance pour l'environnement | www.regioncentre-valdeloire.fr — Région Centre-Val de Loire

Vous souhaitez engager des travaux d'amélioration énergétique de votre logement, pour réduire votre facture d'énergie, améliorer votre confort, valoriser votre bien, freiner le dérèglement climatique…

la Région vous accompagne et vous propose un parcours qui vous permettra de :
- définir les travaux à prioriser
- sélectionner des artisans
- financer les travaux

Cette démarche s'appuie sur deux outils mis en place par la Région :
Energetis, un audit thermique, et **Isolaris**, un prêt à taux 0%.

ENERGETIS

Energetis est un audit thermique du logement qui permet de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme de travaux d'économie d'énergie

POUR QUI ?

- propriétaire occupant
- propriétaire bailleur
- particulier d'un logement individuel situé en région Centre et construit depuis plus de 2 ans

POUR QUOI ?

- pour réduire vos consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, améliorer votre confort et valoriser votre bien
- pour vous aider à faire les bons choix de travaux et de rénovation énergétique efficaces
- pour hiérarchiser les travaux selon leur pertinence

COMBIEN ?

2 niveaux de prestation au choix sont proposés :

- **Module 1** (visite + rapport sans calcul thermique) **:** vous coûtera 150 € (prestation de 400 € dont 250 € pris en charge par la Région) pour élaborer votre projet de rénovation avec l'aide d'un spécialiste
- **le Module 2** (visite + rapport avec calculs thermiques) **:** vous coûtera 300 € (prestation de 800 € dont 500 € pris en charge par la Région). **Seul le Module 2 ouvre droit au prêt Isolaris** pour élaborer, financer et mener à bien votre projet de rénovation avec l'aide d'un spécialiste

Dans les 2 cas vous n'avez pas à avancer la part prise en charge par la Région.

COMMENT ?

CONTACTEZ AVANT TOUT L'ESPACE INFO ENERGIE DE VOTRE DÉPARTEMENT.
Il étudiera votre demande, répondra à vos questions et vous accompagnera, le cas échéant vers le dispositif adapté.

Les Espaces Info Energie,
un service neutre et gratuit pour vous fournir les bons conseils :

EIE 18 (Cher) : 02 48 67 96 30 - 16 rue Jean Jacques Rousseau - 18 000 Bourges
EIE 28 (Eure-et-Loir) : 02 37 21 32 71 - 36 avenue Maunoury - 28 600 Luisant
EIE 36 (Indre) : 02 54 27 37 37 - 1, place Eugène Rolland - CENTRE Colbert - 36 000 Châteauroux
EIE 37 (Indre et Loire) : 02 47 60 90 70 - 62 rue Marceau - 37 000 Tours
EIE 41 (Loir-et-Cher) : 02 54 42 10 00 - Cité Administrative - 34 avenue du Maréchal Maunoury - 41 000 Blois
EIE 45 (Loiret) : 02 38 62 47 07 - 19 rue des Huguenots - 45 000 Orleans

ISOLARIS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Mensualités de 194,44 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %, montant total dû de 35 000 €

Grâce au partenariat développé par la Région Centre-Val de Loire avec certaines banques, vous pouvez désormais bénéficier d'un prêt spécifique à taux 0% pour financer la rénovation énergétique de votre logement.

Ce prêt se caractérise par :
- un taux d'intérêt à 0%
- 0 € de frais de dossiers
- des montants d'emprunts adaptés pouvant aller jusqu'à 40 000 €
- des mensualités calculées jusqu'à 15 ans selon la somme empruntée

POUR QUI ?

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs , copropriétaires (hors bailleurs sociaux) d'un logement :
- en maison individuelle, appartement ou immeuble,
- en résidence principale du propriétaire ou du locataire
- sur le territoire de la région Centre-Val de Loire

POUR QUOI ?

Pour financer la rénovation énergétique globale de votre logement avec un objectif de performance ambitieux.

COMMENT ?

- engagez préalablement un audit Energetis
- validez avec l'Espace Info Energie le programme de travaux adapté à votre logement
- financez votre programme de travaux avec Isolaris

Après les travaux vous remboursez le montant investi. Il est préconisé d'opter pour des mensualités équivalentes au montant d'économie d'énergie que vous aurez réalisées.

Exemple : pour un crédit amortissable d'un montant de 35 000 € et d'une durée de 180 mois, destiné à financer un projet de travaux, vous remboursez 180 **mensualités de 194,44 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %** (taux débiteur fixe : 0%). **Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 35 000 €** dont 0 € de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : Assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) d'un montant mensuel de 17,50 €, soit un montant total sur la durée du crédit de 3 150,00 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,16 % [1].

Conditions au 01/03/2015, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque.
[1] Pour l'exemple de prêt cité ci-dessus et pour un client âgé de 40 ans assuré en Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité de Travail avec franchise de 90 jours. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties choisies, de l'âge, de la durée du financement et des conditions de santé de l'emprunteur.

L'assurance emprunteur est un contrat régi par le Code des assurances (voir les conditions des banques partenaires).
Le coût du crédit est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire et la Banque partenaire qui consent le crédit.
L'Emprunteur bénéficie du délai légal de rétractation de 14 jours.